

Présents

Bernard ANDRE, Philippe BARGEOT, Henri BEGUIN, Joseph BONNEFOY, Marie-Hélène CHABERT, Marie-Hélène COSTE, Chantal EMPEREUR, Pierre FORAT, André FOURMAINTRAUX, Bernard GSELL, Armelle LEROY-CAMPLAN, Alain MACHET (Président du CLD), Jean-Yves MONNERET, Gilles NANTET, Bernard PONCET, Philippe PONCET ainsi que Paul GUILLARD (Maire délégué de Celliers), Eric LARUAZ (Directeur de l'APTV), Bruno TOLON, Dominique JANNOT (CBE-animateur du CLD)

Excusés

Yves CARRET, Bernard CHAPUIS, Jean-Marie CHOFFEL, Agnès GIRARD, Alain HAINSELIN, Grégory KLERSCH, Guy MATTIS, Albert REVIAL, Pierre VINCENT, Robert VORGER

Alain Machet, Président du Conseil local de développement du Pays Tarentaise-Vanoise, accueille les participants et les intervenants, Paul Guillard, Maire délégué de Celliers et Eric Laruz, Directeur de l'APTV. L'ordre du jour sera consacré prioritairement à la présentation des dossiers qui seront soumis au comité de pilotage des contrats territoriaux le 19 décembre. Un seul projet demande le «bonus développement durable» et donc l'avis obligatoire du CLD : le Téléporté de Celliers.

Alain Machet propose également pour les prochaines réunions les thèmes suivants : la jeunesse (une seconde rencontre avec les lycéens de Moûtiers), le tourisme (avec une présentation du Plan départemental), le futur SCOT.

Il propose de reprendre le rythme mensuel des séances plénières du CLD.

Le Téléporté de Celliers

Paul Guillard, Maire délégué de Celliers, présente l'historique de ce projet. La route, très exposée aux glissements de terrain et avalanches, a été fermée à la circulation il y a 10 ans, rendant difficile les déplacements entre Celliers, la vallée et Valmorel. Les deux hôtels ont fermé ainsi que le centre de vacances. Certains habitants travaillant à l'extérieur ont quitté le village. Cinq agriculteurs et leurs familles sont restés.

Les projets de reconstruction de la route ont été abandonnés, vu les coûts d'entretien importants s'ajoutant à l'investissement initial (2,4 M €). De plus, sa viabilité incertaine rendrait difficile la réouverture des structures touristiques du village. Le premier projet de téléporté a été proposé à la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche en 2001. Parallèlement, une discussion s'est engagée avec les associations locales dont Vivre en Tarentaise et le Club Alpin Français aboutissant à une procédure, désormais lancée, de classement des alpages dominant Celliers, dans le Massif de la Lauzière. Ce classement a été voté par le SIVOM du Massif de la Lauzière même si tous les élus n'y étaient pas favorables (sachant que le périmètre concerné est entièrement sur la commune de Celliers). Le classement garantira le maintien de l'intégrité paysagère du site et l'absence de construction nouvelle (remontée et piste).

Le premier objectif du projet est la relance de l'économie locale, en misant sur un accès direct (en moins de trois minutes) aux pistes du domaine skiable de Valmorel.

Une association foncière pastorale a été créée il y a deux ans pour renforcer l'agriculture locale. La relance des deux hôtels et du centre de vacances représente, en saison, une quinzaine d'emplois. Le caractère patrimonial de Celliers sera conservé. Le Massif de la Lauzière sera protégé (pour la partie située sur la commune) et accessible à pied au départ de Celliers ou de Valmorel, via le téléporté.

André Fourmaintraux s'interroge sur le risque de développement des constructions dans l'avenir. Paul Guillard indique que le plan de prévention des risques limite largement le foncier constructible autour du

village. Les seules réelles possibilités sont situées dans l'immobilier existant (granges à réhabiliter...), avec un maximum de 200 lits touristiques nouveaux possibles.

La majeure partie du Massif de la Lauzière est déjà classée en zone Natura 2000. Elle engage à une gestion concertée du périmètre retenu mais impose peu de contraintes, contrairement au nouveau classement (sur une zone beaucoup plus restreinte). Tout projet d'aménagement (piste, réhabilitation chalet...) sera soumis à des procédures plus contraignantes. L'agriculture et la chasse ne sont pas touchées.

Alain Machet précise que l'étude paysagère concernera tout le Massif de la Lauzière. Le périmètre définitif du classement sera ensuite proposé aux différents acteurs. Paul Guillard espère que l'année de concertation qui s'ouvre puisse permettre aux communes voisines d'assouplir leurs positions (le vote positif du SIVOM de la Lauzière n'a été obtenu qu'une dizaine de jours avant le passage en commission UTN).

Alain Machet donne d'autres exemples de sites classés en Tarentaise (Le Monal, Les Chapieux, près de Brides, près de Champagny...). Les superficies concernées sont beaucoup plus réduites.

Paul Guillard souligne que le projet de Téléporté a fait l'objet d'un avis positif unanime de la commission UTN (Unités touristiques nouvelles), preuve de la bonne préparation et de la qualité du projet.

Concernant la gestion de l'équipement, les perspectives financières ont été calculées sur des bases de fréquentation raisonnables. Le déficit sera pris à charge à parité par la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et par la société de remontées mécaniques. Paul Guillard indique en outre que la commune va stopper son téléski qui générerait lui-même un déficit de fonctionnement.

Le CLD a ensuite détaillé les cinq critères du développement durable et fait évoluer la position des curseurs.

Concernant le développement économique, l'impact sur l'emploi (15 à 20 emplois dans les hébergements locaux, en saison selon les prévisions auxquels s'ajouteront les résidents pouvant à nouveau travailler sur Valmorel par exemple) doit être pris en compte. L'enjeu de la saison estivale a également été souligné.

Concernant l'environnement, l'impact du futur télécabine sur le paysage devrait être limité (trois pylônes seulement seront implantés et pas de piste de retour sous le téléporté). Le prochain classement du site de Celliers est un élément capital dans l'appréciation portée par les différentes associations sur l'ensemble des projets concernant le massif de la Lauzière dont le patrimoine devrait rester à la disposition de tous. Le maintien de l'agriculture est également un point fort du projet. L'impact environnemental d'une nouvelle route serait plus négatif. Bernard André anticipe également un gain en terme d'émission de gaz à effet de serre. Alain Machet souhaite qu'un soin particulier soit accordé à la gare d'arrivée du téléporté (utilisation du bois).

Concernant la gouvernance, Alain Machet souligne la forte concertation, positive, entre habitants, collectivités, associations, Région...

L'intérêt du projet est renforcé par les autres actions présentées également dans le cadre des contrats territoriaux (Tour pédestre de la Lauzière, Site classé).

Gilles Nantet évoque également le recours au téléporté, en cas de coupure de la route existante.

Henri Béguin s'interroge sur la pérennité du service offert par le gestionnaire du téléporté. Une convention précise sera signée avec les remontées mécaniques mais Paul Guillard reconnaît qu'il s'agit d'un point sur lequel il faudra rester très attentif.

Philippe Bargeot souhaite interpeller les professionnels du tourisme sur les possibilités offertes par ce nouvel équipement. Paul Guillard évoque particulièrement la pratique du VTT ; l'accès aux sentiers de Celliers via le téléporté a déjà été pris en compte dans la redéfinition du plan des sentiers VTT de Valmorel-St-François Longchamp.

Alain Machet remercie Paul Guillard pour son intervention et demande aux membres présents du CLD d'exprimer un avis global sur le projet présenté.

Le CLD donne un avis favorable sur ce projet vis à vis du développement durable et sur la mobilisation du fond supplémentaire Développement Durable.

Les cinq critères du développement durable voient leurs curseurs positionnés favorablement. L'avis du CLD est de mettre en avant plus particulièrement les curseurs « Gouvernance » et « Environnement ».

Voir fiche de synthèse en pièce jointe.

Présentation des autres projets

Eric Laruaz précise préalablement que certains projets sont présentés par anticipation, avec des éléments manquants, sachant qu'il n'y aura pas d'autre comité de pilotage d'ici la fin du premier semestre.

Voir liste des dossiers présentés en comité de pilotage en pièce jointe.

L'action 1111 constitue une étude « pré-SCOT ». Les premières réunions ouvertes aux élus et aux habitants ont vu la participation de plus de 150 personnes.

L'étude en projet dans le cadre de l'action 1311 prévoit d'analyser les déplacements professionnels entre vallée et stations, dans un premier temps entre Aime et La Plagne.

Concernant l'action 1411, Alain Machet souhaite que le respect des paysages soit au cœur du plan de desserte forestière.

Réagissant aux différentes actions culturelles présentées, Philippe Poncet souhaite qu'un espace réunissant les artistes de la Tarentaise puisse être créé. Alain Machet rappelle que Jean-Pascal Chabert, artiste indépendant et membre du CLD, avait demandé lors d'une réunion antérieure qu'une séance du CLD soit consacrée aux artistes locaux, leurs besoins, leurs projets.

Eric Laruaz informe les membres du CLD de la mission confiée récemment par l'APTV à Karine Mugnier (sur un 1/3 temps) : animation culturelle du territoire.

Concernant les documents d'accueil touristique réédités par l'APTV, Philippe Poncet souhaiterait la mise en place d'une autre opération de communication. Eric Laruaz précise que les opérations touristiques sont conduites par l'APTV qui reste maître d'ouvrage de l'action. Elle associe à ses réflexions les organismes touristiques locaux.

Alain Machet exprime une réserve sur les documents de promotion de la Compagnie des Guides de la Vanoise : il souhaiterait que soit retiré les informations concernant les activités mécaniques en montagne (ski hélicoptéré, quad...). En effet il pense que le contournement d'une loi française par les guides de Tarentaise est répréhensible et mauvaise pour l'image de la montagne française où les pratiques écocitoyennes devraient être mises en avant.

Les différents projets portés par les coopératives laitières (aménagement des locaux, promotion, commercialisation) font l'objet d'un débat sur la pertinence des aides publiques à des organismes, qui pour une partie de leur activité (la vente directe) sont en concurrence avec les commerçants locaux.

La question de la capacité de financement des projets par les coopératives est aussi posée : Eric Laruaz précise que, dans plusieurs cas, l'aide proposée est déterminante dans la décision d'investir.

Les membres du CLD ne remettent pas en cause le principe du soutien apporté à la filière agricole et aux produits de qualité du territoire. Le soutien aux outils agricoles communs de Tarentaise est reconnu (promotion et distribution des produits). La distorsion de concurrence au niveau du commerce de détail est cependant soulignée, en particulier dans le cas du magasin des Ménuires.

Alain Machet clôture le débat en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année.